

ABONNEMENT.

En an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
En an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau de journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co., Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Janvier 1881.

Chronique générale.

Il paraît que les Anglais sont chargés de faire connaître au monde la politique de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le Livre jaune n'est pas encore distribué; la presse et les Chambres n'ont pas encore connaissance officielle des dépêches de notre ministre; mais les journaux de Londres en ont la primeur, comme s'ils avaient mandat de faire cette publication.

Le Morning Post, qui a déjà édité la fameuse circulaire du 24 décembre et celle du 28, vient d'en publier une troisième, adressée à notre ministre à Athènes et répondant encore une fois aux prétentions du gouvernement grec.

M. Barthélemy Saint-Hilaire obéit sans doute à un bon sentiment en essayant avec tant de persistance de faire entendre raison à la Grèce; mais, en réalité, ces répétitions sont inutiles. Sa nouvelle circulaire n'ajoute rien aux précédentes; elle ne fait que reproduire les arguments déjà développés; si les Grecs n'ont pas voulu comprendre une première fois, ils ne comprendront pas mieux celle-ci.

Toute la question est résumée et nettement posée dans l'article 24 du traité de Berlin:

« Au cas où la Porte et la Grèce ne pourraient s'entendre pour la rectification des frontières indiquées dans le 13<sup>e</sup> protocole, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie se réservent le droit d'offrir aux deux parties leur médiation pour faciliter les pourparlers. »

Ce texte est fort clair et ne peut prêter à aucune équivoque.

D'abord les puissances n'ont réservé qu'un droit de médiation, et non pas un

droit d'intervention; elles n'ont stipulé aucune mesure de coercition contre l'une ou l'autre des deux parties.

Ensuite elles n'ont fait que « réserver » ce droit, par conséquent elles restent libres d'en user ou de n'en pas user, suivant qu'elles le jugeront à propos. Elles peuvent même, sans enfreindre la lettre ou l'esprit de cet article 24, dire aux deux parties: « Nous ne nous en mêlons plus, arrangez-vous comme vous voudrez! »

Cela est indéniable au point de vue du traité de Berlin, comme au point de vue du droit public ordinaire.

Plus on examine cette question, plus on est obligé de reconnaître que les Grecs sont mal fondés dans leurs exigences et dans leurs appels réitérés à l'intervention de l'Europe.

C'est aujourd'hui chose jugée, et franchement M. Barthélemy Saint-Hilaire n'avait pas besoin de le répéter une troisième fois à la diplomatie.

Dans les parages ministériels, on se préoccupe d'une altercation assez vive qui aurait eu lieu hier matin à l'Élysée, un peu avant la réunion du conseil des ministres, entre deux membres du cabinet, au sujet d'une affaire d'intérêt privé.

Le bruit circule, dans certaines régions officielles, que le Président de la République songerait à sortir de l'attitude effacée qu'il a gardée jusqu'ici relativement aux questions tant de l'intérieur que de l'extérieur. On dit même que, dans les dernières réunions du conseil à l'Élysée, M. Grévy aurait pris part assez vivement à la discussion.

On dit que M. Guillot, député républicain de l'Isère, déposerait une proposition tendant à réviser la Constitution et à faire élire le Sénat par le suffrage universel.

A la séance de lundi, M. Lenglé, député de l'Appel au peuple, a déposé un projet de loi pour la révision de la Constitution. Ce projet de loi, qui ne sera publié que dans quelques jours, prend quelque importance par suite des conditions dans lesquelles il se produit et aux origines qu'on lui prête. M. Lenglé n'hésite pas en effet à déclarer qu'il est une réponse à la démission de M. Dugué de la Fauconnerie et qu'il a reçu l'assentiment du prince Jérôme.

Il peut se résumer en ces trois formules: 1<sup>o</sup> Le peuple délègue le pouvoir exécutif à un chef, Président de la République, directement élu par la nation; 2<sup>o</sup> le peuple délègue le pouvoir législatif à une Chambre de députés élue directement par la nation; 3<sup>o</sup> le peuple enfin délègue le pouvoir judiciaire à un Sénat directement élu par la nation.

L'auteur du projet rétablit la responsabilité du Président de la République, il lui enlève le droit de dissolution et demande que la Constitution révisée soit soumise à la sanction du peuple.

Le but est d'obtenir d'une façon absolue et effective la séparation des pouvoirs publics.

On a distribué aux députés le texte de la proposition Bardoux et un contre-projet de M. Lenglé sur le scrutin de liste.

M. Bardoux demande un député par 7,000 habitants et fraction supérieure à 35,000. M. Lenglé s'en tient à 6,000 et fraction au-dessus de 3,000.

M. Bardoux exige le vote obligatoire pour chaque électeur.

M. Lenglé désire que les fonctions publiques soient incompatibles avec le mandat de député, et fixe à trois ans la durée de ce mandat.

D'après le projet Bardoux, il y aurait 530 députés et 633 d'après celui de M. Lenglé.

Le Figaro rappelle la campagne conduite, il y a six mois à peine, par M. Dugué de la

Fauconnerie contre les républicains dans l'Orne:

« Le conseil général se réunit. Personne ne donne au préfet, à l'administration, à ses collègues républicains des coups de boutoir plus irrésistibles. C'était une fête pour les assistants que de l'entendre demander la parole ou se livrer aux réparties spirituelles dont il avait coutume.

« Il fut le plus énergique à s'opposer à ce que la majorité conservatrice assistât au dîner préfectoral.

« Il traitait le jeune sous-préfet de son arrondissement dans des termes qu'il est bien difficile de rappeler.

« Et vraiment on se demandera, non sans curiosité, parmi ses électeurs, quel accueil lui sera fait dans les rangs de ses adversaires d'hier du conseil général de l'Orne, et quelle place il pourra bien prendre entre M. Albert Legay, qu'il traitait jadis si sévèrement, M. Bausard des Bois avec lequel il avait des discussions si vives et auquel il envoyait ses témoins, M. Louveau avec lequel il ne se montrait pas moins vif, enfin M. Albert Christophle auquel il disait en pleine séance, il n'y a pas longtemps, lors du vote de la subvention pour les chemins de fer: que le département de l'Orne ne tarderait pas à être ruiné s'il avait souvent l'honneur de voir, dans le sein du conseil, des ministres comme M. Christophle. »

Le garde des sceaux a fait publier dans le Journal officiel un mouvement judiciaire très-considérable, puisqu'il touche à 64 magistrats des cours et tribunaux, 36 juges de paix et 39 suppléants. On y compte six révoqueries, sept mises à la retraite, une non-acceptation et vingt démissions.

Les autres nominations sont motivées par des décès ou un avancement hiérarchique.

L'archevêque de Paris adresse aux députés une éloquente protestation contre la

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Le petit salon de la marquise était une pièce octogone, haute d'étage et donnant au levant. Sa tenture sombre faisait ressortir un portrait de Velasquez, ne le cédant en beauté qu'à un Corrège placé sur le panneau voisin. Sur trois autres pans de murailles tombaient des tentures d'Aubusson...

Les traditions de famille ajoutaient que l'apôtre de la charité avait rendu cet honneur au gentilhomme dans un rustique pavillon de chasse et que le résultat de leur entretien avait été la fondation d'une église dans un hameau privé jusqu'alors de secours religieux et qui dépendait des domaines du marquis.

Les autres meubles qui se trouvaient dans le petit salon étaient nombreux, mais assez disparates. On comprenait que le sentiment qui les avait rapprochés n'était pas le goût, mais le culte des souvenirs. Ainsi une table de Boule, d'un admirable travail, supportait une écritoire en bois très-ordinaire. Une pendule de Sèvres laissait une petite Madone en plâtre cacher deux de ses merveilleuses fleurs. Des miniatures, dues au pinceau des maîtres du genre, étaient posées dans de précieux écrins à côté d'une foule d'objets d'une valeur nulle et quelquefois d'une fraîcheur douteuse. Une âme vivait, on le sentait, au milieu de ces débris, de ces reliques dont les plus anciennes racontaient les grandeurs, et les dernières, les plus humbles, ne rappelaient que des tendresses et peut-être que des douleurs. On aurait pu s'en convaincre si l'on avait tenté d'ouvrir la porte attenante au salon de réception. On aurait vu avec quel soin cette porte était fermée comme une barrière entre les relations générales et ces intimes pensées qui, dans le petit salon, donnaient à

chaque chose un langage et un attrait. La porte introduisant dans la chambre de la marquise était ouverte, au contraire, et, derrière la tenture qui la dissimulait, on entendait gazouiller un oiseau, douce et innocente distraction gardée à ce foyer solitaire.

Mais un objet demeurait frappant entre tous, dans cet appartement qui semblait ainsi élu pour garder les traces du passé. C'était un tableau suspendu au-dessus du fauteuil dont s'était servi saint Vincent de Paul. Ce tableau était-il un portrait? Ne pouvait-on le prendre plutôt pour la traduction d'une vision? Il représentait un jeune homme couché sur un lit funèbre. La tête était d'une beauté aristocratique et céleste à la fois. Les yeux étaient clos, les mains jointes: la pensée du ciel avait fait sur les lèvres un sourire que la mort y avait fixé. Ce jeune homme était revêtu de la robe dominicale et une croix de bois reposait sur son cœur. Une indéfinissable impression saisissait devant cette image, trop calme pour être mélancolique, et, cependant, imposante jusqu'à la majesté. A cette œuvre, nulle signature. Pourtant, la main qui l'avait tracée était savante; mais, devant ce modèle, le peintre s'était lui-même oublié. Sur le bas du cadre étaient gravées trois dates: 12 avril 1840 — 8 décembre 1861 — 12 mai 1863. Des couronnes de roses en ornaient les coins supérieurs et, de chaque côté, sur des crédences

de chêne, s'épanouissaient les derniers chrysanthèmes de la saison.

Xavier était venu se placer devant ce tableau et son visage portait l'empreinte de l'émotion qui l'avait déjà saisi dans la chapelle des martyrs.

— Jean, murmurait-il, je vous ai peu connu; j'étais encore enfant quand vous vous êtes éloigné. Et pourtant, je ne vous oublierai jamais. Je me souviendrai toujours de votre dernier baiser et, surtout, de vos dernières paroles. Vous m'aviez pris sur vos genoux, vous me disiez en souriant: « Soyez sage, Xavier, soyez sage, même petit. Il y en a tant qui sont fous, même grands. » Vous aviez raison. Le nombre des insensés est infini, dit l'Écriture. Vous saviez cela, vous, à vingt ans.... Priez pour moi, maintenant, aidez-moi. Montrez-moi, comment, dans le ciel, les amitiés restent puissantes....

Il demeura longtemps à regarder cette figure angélique; puis, il se rassit, et soupira:

— Mon pauvre Étienne! Chaque minute qui s'écoule emporte peut-être une partie de ses avantages.

A ce moment, la pendule sonna trois heures et demie; mais, à ce moment aussi, le bruit de la porte d'entrée retombant sur elle-même se fit entendre; Xavier se leva en disant presque haut:

— Enfin!

Depuis longtemps, M. de Bois-Rouges devait

suppression de la dispense du service militaire assurée jusqu'ici aux ecclésiastiques.

Une réunion radicale a eu lieu dimanche au théâtre du Château-d'Eau, au bénéfice de M. Lisbonne, colonel des troupes commandantes, rapatrié tout récemment par le *Navarin*.

La salle offrait un curieux spectacle; tous les personnages marquants de la Commune trônaient dans les loges, acclamés par leur peuple. Les citoyens Vallès, Courmet, Humbert, Goupil, Trinquet, Longuet, Jourde, Gambon, J.-B. Clément, Urbain, Avrial, Amouroux, Arnold, Jaclard, Lucipia, Martelet, Eudes, Vaillant, Gaillard père et Brisac, c'est-à-dire l'état-major de la Commune réhabilitée, prenaient part à la manifestation. M. Rochefort, accompagné de M. Olivier Pain, occupait une avant-scène.

Le colonel Lisbonne a été cabotin avant d'être officier supérieur dans le gouvernement de la République logique; aussi le défilé des chanteurs et exécutants qui avaient mis leur talent au service de l'amnistié a-t-il duré sept heures! C'était charmant, tout à fait agréable. Une dame artiste, par exemple, chantait sur la scène:

Allume ta lanterne, lanterne, lanterne!

Et le public reprenait en chœur ce refrain patriotique.

La Chambre et le Conseil municipal étaient représentés par MM. Talandier, Beauquier, Bonnet-Duverdier, Maillard, de Lanessan, Hovelacque et Jules Roche.

On lit dans la *Lanterne*:

« Il faut convenir que les Dames dites de Saint-Charles, qui dirigent l'école libre de la rue Charlot, n° 58, ont une singulière façon de témoigner leur sollicitude aux enfants qui leur sont confiés.

» On peut voir, chaque jour, ces enfants attendre l'heure d'entrée dans les classes, à la porte de la rue, se morfondant au froid et sous la neige. L'autre jour, entre midi et une heure, on a pu voir cinquante d'entre eux attendre, les pieds dans l'eau et sous la pluie, que les charitables Dames de Saint-Charles voulussent bien leur ouvrir leurs portes.

» On dira peut-être que ces enfants n'ont pas besoin d'arriver si tôt.

» Nous répondrons à cela par une question. Où les parents, obligés de retourner à leur travail, laisseront-ils leurs enfants en attendant l'heure d'ouverture de l'école?

» Les Dames de Saint-Charles seraient bien aimables de répondre à cette question.

Ce fait est rigoureusement vrai. Seulement la *Lanterne* se trompe d'adresse. L'école dont il s'agit n'est pas celle des Sœurs de la rue Charlot, mais bien l'école laïque du citoyen Hérold, rue Cujas, à côté du boulevard Saint-Michel.

Au mois de septembre dernier, un jeune

sous-préfet épousait la fille de son préfet. Le fiancé, qui appartient à une très-honorable famille de commerçants du département où règne le susdit préfet, avait une fort grosse dot. Au contraire, la fiancée n'avait rien que sa beauté.

Le père du sous-préfet ne voulait pas entendre parler du mariage, mais le sous-préfet, qui est un opportuniste, voyait un bel avenir dans cette union, son futur beau-père étant le parent très-proche d'un des intimes de M. Gambetta.

Bref, les choses traînaient, et le père du sous-préfet répondait sans cesse: « Pas de dot, pas de consentement. »

Mais il paraît qu'à force de pourparlers on finit par s'entendre, et que les promesses d'avancement, d'honneurs, etc., finirent par triompher des résistances pécuniaires du papa, car le mariage se fit.

Le sous-préfet, qui était de troisième classe, est passé à une jolie deuxième classe dans un poste pas bien loin de Paris.

Il y a quelques semaines, les méchantes langues se moquaient fort du papa du sous-préfet. On le disait volé! Le mariage n'avait eu lieu que sur la promesse formelle que le père du sous-préfet serait décoré, et la croix n'arrivait pas.

Il est vrai que ces titres personnels ne paraissent pas devoir lui attirer cette distinction. Tout le monde, cependant, n'a pas l'honneur d'être le beau-père de la fille d'un ami de Gambetta.

La dernière série de décorations a donné un démenti formel aux honnêtes bourgeois qui osaient le blaguer. S'ils refusent de voir le préfet et ne lui rendent pas ses visites, ils ne pourront plus dire qu'il ne paye pas exactement les dettes d'honneur qu'il contracte pour le mariage de sa fille, et au milieu des listes de promotion des différents ministères, on découvre le nom de l'heureux beau-père.

Décidément, la République fait bien les choses et n'abandonne pas ses nouvelles recrues, pas plus que M. Gambetta n'oublie ses amis.

## Etranger.

**AFFAIRES D'ORIENT.** — Une dépêche adressée au *Times* annonce que la Sublime-Porte serait revenue de son intention première d'exclure la Grèce de la conférence. Elle consentirait aujourd'hui à l'admettre avec les autres puissances.

Cette résolution a peut-être son bon côté. Le représentant du roi Georges, en assistant à la conférence, pourra se convaincre que les puissances sont lassées des ambitions helléniques, et parfaitement décidées à abandonner la Grèce si celle-ci ne veut se rendre à des sentiments de modération. Il discutera avec les autres ambassadeurs la ligne frontière qui fait aux Grecs une assez belle part, et il comprendra sans doute que la Turquie ne peut céder ni Janina ni Metzovo situés au nord de la chaîne des montagnes, sans donner entrée chez elle. Il verra enfin comment les puissances entendent l'interprétation du

traité de Berlin, et reviendra sans doute un peu plus refroidi à l'égard des prétendus droits de la Grèce.

Le dernier article des conventions préliminaires ne lui laissera du reste aucune illusion à cet endroit. Quand il s'entendra signifier que l'Europe n'est plus liée envers la Grèce et qu'elle l'abandonne à son sort, il jugera peut-être qu'il est meilleur de rester tranquille.

Nous le souhaitons, car cette question turco-grecque a assez duré, et il serait temps, pour le repos de l'Europe, de mettre fin à ces compétitions extravagantes.

Il en est des réclamations de la Grèce comme de celles de l'Italia irredenta; avec un peu d'énergie on ferait taire en une semaine leurs bruyants défenseurs. Mais on ne les fait pas taire, et il est permis de soupçonner certaines complaisances, certaines complacités, qui font toute la gravité de la situation.

**PRUSSE.** — Une dépêche de Berlin annonce que la santé de l'empereur Guillaume devient de plus en plus critique; les intérêts de la cour ne peuvent même pas voir le souverain. L'empereur tombe graduellement en enfance.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 janvier.

L'augmentation de l'encaisse de la Banque de France est accueillie par un large mouvement de hausse qui s'étend à presque tous les groupes. On cote sur notre 5 0/0 120.45, sur l'Italien 87.65, sur le Turc 13.07 1/2.

L'obligation de la Dette unifiée d'Egypte est fermée à 360.

L'action de la Banque de France est à 3.790. On cote 1.537.50 et 1.547.50 sur l'action du Crédit foncier. En clôture on s'arrête à 1.340. Il ne faut pas perdre de vue que sur ce titre le comptant est presque toujours supérieur au terme. La hausse se fait par les achats de portefeuille en raison de l'amélioration continue et rapide de la situation sociale. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie se maintient à 630. Toutes les tentatives de concurrence se heurtent à la parfaite solidité de cette valeur.

La Banque de Paris est à 1.440. La Société générale française de Crédit trouve dans sa vaste clientèle l'élément nécessaire au classement définitif de ses titres. C'est un travail qui ne tardera pas à être achevé et qui permettra alors une large expansion à la hausse.

On est à 710 sur la Société de Dépôts et de Comptes courants et à 525 sur la Société financière. La Société nouvelle est l'objet d'achats très-sérieux. Les capitalistes se rendent bien compte que les cours actuels s'élèveront prochainement et qu'on doit en profiter. Le Crédit parisien, désormais constitué au capital de 12 millions, attire l'attention de toutes les personnes prévoyantes. Les nouvelles actions de cet établissement ne sont pas encore délinquées que déjà il se produit des demandes. Le prix de 510 fr. (net 260 fr.) a été offert, mais les vendeurs sont fort rares.

## Chronique militaire.

On lit dans l'*Indépendant*, de Tours:

« M. Cunéo d'Ornano et plusieurs de ses collègues du groupe de l'Appel au peuple viennent de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à supprimer le ser-

remisages étaient vides, mais « le char accessible à tous, » comme parle le poète, l'omnibus, pour l'appeler par son nom, l'omnibus dont il ne faut pas dire de mal, car, s'il est le plus vulgaire des moyens de transport, il en est aussi parfois le plus agréable et le plus facile à atteindre.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Un garçon de recette se présente chez un artiste pour toucher le montant d'un billet.

— Veuillez laisser l'adresse, dit le servante, à qui la consigne a été donnée, mes maîtres sont sortis.

— Pas vrai! intervient Toto, faisant irruption dans l'antichambre, papa est là et maman aussi, c'est l'argent qui est sorti!

Il faut plus de temps pour se délasser de la presse que du travail.

Devant le cadre du Liban:  
— Et dire que l'arbre que voici a été apporté dans un chapeau! Ça dépasse l'imagination.  
— Ah! c'est qu'il faut convenir aussi que le monde a bien dégénéré, et que nos pères avaient d'autres têtes que nous!

vice de treize jours imposé en temps de paix aux soldats de l'armée territoriale.

» Ces honorables députés pensent que ces réunions intermittentes causent trop de dérangement aux populations et ne contribuent en rien au développement des forces défensives du pays.

» Cependant, les officiers et sous-officiers de l'armée territoriale demeureraient soumis à une période d'exercices dans un régiment.

» Nous ne saurions assez approuver l'initiative des députés bonapartistes qui veulent alléger les lourdes charges qu'impose à la population active la loi sur l'armée, votée par l'Assemblée nationale.

» Il est évident que 43 jours d'exercices sont insuffisants pour apprendre quoique ce soit aux hommes de l'armée territoriale, et qu'ils sortent de la caserne comme ils y sont entrés. Seulement, pendant qu'ils sont ainsi retenus, leurs affaires périclitent et leurs familles souffrent.

» Tout Français doit le service militaire; donc tout Français doit savoir manier un fusil, et manœuvrer suffisamment pour, à sa sortie de l'armée active, avoir le droit de faire tranquillement ses affaires et n'être appelé sous les drapeaux qu'en temps de guerre. Ce n'est pas ces appels de l'armée territoriale qui peuvent rendre notre armée meilleure. Qu'on fasse travailler les cadres, que les officiers et les sous-officiers soient appelés quelquefois dans les régiments, rien de mieux; certes ils doivent se tenir au courant et être capables de commander, mais ils apprendront plus à certaines époques de l'année, dans les régiments actifs, que pendant les 43 jours d'appel.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### L'affaire de Saumur.

Il ne nous semble pas sans intérêt de reproduire aujourd'hui le récit de l'incident du 13 décembre au théâtre de Saumur, que vient de publier le *Gaulois*.

Ces détails, parfaitement conformes à notre version du 28 décembre, rétablissent les faits dans leur vrai jour et font parfaitement ressortir la responsabilité de chacun. Le public verra que l'on a singulièrement exagéré l'importance de cet incident qui ne devait pas dépasser les limites de la ville.

.... Un Parisien très-sympathique, M. Feuillant, ancien officier démissionnaire, assis dans une stalle de balcon donnant sur un des couloirs de la sortie, échange à mi-voix quelques réflexions avec une dame, sa voisine. Cette conversation est si paisible, si discrète, qu'elle n'a distrait l'attention de personne.

Soudain un individu frappe sur l'épaule du docteur Bouchard, autre voisin de M. Feuillant.

— Faites donc taire celui-là, lui crie-t-il d'une voix impérieuse, ou je le fais flanquer dehors!

— Ah! ça! mais qui est ce particulier? demande M. Feuillant au docteur, dès que l'individu s'est esquivé.

— Mon Dieu, il est probable que c'est le commissaire de police.

— Bien, reprend M. Feuillant, je m'en assurerai facilement à la sortie.

En effet, il aperçoit à ce moment ledit individu adossé à la loge des officiers:

— Êtes-vous commissaire de police? lui demande-t-il. — Oui. — Monsieur, une autre fois, quand vous aurez des observations à me faire, vous voudrez bien mettre votre écharpe, afin que je sache à qui j'ai affaire. Car je défends à tout le monde de me parler de cette façon.

— Eh bien! moi, je vous arrête, pour outrages et menaces par gestes à un fonctionnaire, dit le commissaire en portant la main sur l'épaule de M. Feuillant.

Notons qu'en parlant M. Feuillant tenait son chapeau d'une main, et de l'autre portait ses paroles par un geste qui n'avait rien d'excessif.

Celui-ci s'incline et descend devant le commissaire, qui, arrivé au bas de l'escalier, lui crie avec une insolence affectée:

— Dépêchez-vous, espèce de jean-f..., venez vite au poste, que je vous y fasse cuver votre vin.

— Messieurs, dit M. Feuillant, en se retournant vers les officiers échelonnés sur les degrés, je vous prends à témoins des propos que vient de tenir le commissaire de police.

Et cent cinquante personnes, dont une quarantaine d'officiers, embottent le pas au prisonnier, qu'ils suivent jusqu'à la porte

prendre patience. Arrivés avec lui au moment où son épreuve semble terminée, laissons-le voir s'il n'a pas espéré trop promptement, et retournons près d'Alphonse. Nous avons quitté ce dernier alors qu'étendu dans le moelleux fauteuil bleu, il se chauffait les pieds et, sincèrement, oh! en toute loyauté, il plaingait son cousin d'être si peu soucieux du bien-être. Il passa une heure environ à retourner dans sa pensée le compliment qu'il fâcherait d'adresser à M<sup>lle</sup> Vangaremenghen.... ou bien à sa belle-mère? A la belle-mère d'abord, il est surtout important de conquérir ses suffrages. Mais, cependant, puisqu'elle veut marier sa fille à tout prix... Tiens, c'est une réflexion, cela. Décidément, il veut mieux chercher à plaire à la jeune fille.

Ce point important décidé, Alphonse s'interroge pour savoir où il irait bien passer d'une manière agréable les trois heures qui le séparent encore du tête-à-tête à lui assigné par la baronne de Grénaff, sa tante et chère auxiliaire.

Depuis quinze jours déjà, novembre a jeté sur la nature son voile humide et mélancolique: il n'est plus de promenade au bois. D'ailleurs, Alphonse comprend que, surtout à la veille d'un mariage, on ne doit pas faire certaines dépenses sans raisons.

— Xavier économise par goût, moi par nécessité, murmure-t-il avec un peu d'humour. Voilà

en quoi nous différons.

Il sonne. Un garçon d'hôtel paraît.

— Montez-moi les journaux d'hier, dit Alphonse.

Le domestique en apporte une dizaine.

— Monsieur pense-t-il avoir besoin longtemps des journaux? demande-t-il en posant sur la table cette riche collection.

— Cinq minutes, répond le jeune homme.

Cette durée d'examen, modeste cependant, ne fut pas atteinte. Dans le premier journal qu'il déplia, Alphonse vit l'annonce d'un concert donné par deux acteurs dans une salle particulière, voisine du Palais-Royal. Les billets étaient offerts pour un prix modéré.

— Voilà mon affaire, dit-il.

Puis, continuant de lire: « On commencera à deux heures et demie précises. »

— Peste! il ne me reste qu'une heure pour m'habiller et me rendre jusque-là.

Aussitôt il s'empresse de procéder à sa toilette et, soit dit en passant, cette toilette devant servir pour la présentation du soir, Alphonse y mit un soin digne d'un réel succès. Quand, à plusieurs reprises, la glace l'eût assuré qu'il était d'une élégance irréprochable et qu'on ne pouvait lui souhaiter ni meilleure grâce, ni un genre plus parfait, il sortit et, pour ne pas être trop en retard, il résolut de prendre, non une voiture, hélas! les

du poste, où M. Feuillant entre très-rapidement.

Le commissaire s'arrête au dehors, et, voyant que cette escorte ne se dispersait pas aussitôt, il s'approche de la partie du groupe où se trouvaient les officiers :

— Ah ! ça, est-ce que vous allez rester là, vous autres ? Allons, f...chez-moi le camp !  
— Puis aux agents : — Faites-moi circuler ces gens-là !

Personne ne bouge, cela va de soi, devant un ordre aussi poliment donné.

— Prenez-moi le numéro des officiers sur leur képi, s'écrie M. Martin (c'est le nom de l'aimable commissaire).

— Mais nous n'en avons pas, répond l'un d'eux ; nous sortons de Saint-Cyr et nous n'appartenons encore à aucun régiment.

— Alors prenez-le dans les képis.  
— Nous ne sommes pas des forçats, riposte un autre, pour avoir des numéros dans nos calots !

M. Martin prend cet officier par le bras, pour l'arrêter ; mais le prisonnier, grand et fort, se contente de remuer le bras, pour se débarrasser de l'étreinte, puis rentre lentement dans le groupe, où l'obscurité empêche de le reconnaître.

— Ah ! c'est trop fort ! a laissé échapper un autre officier, celui-ci aussi petit et frêle que l'autre était robuste.

M. Martin lui demande son nom et commande aussitôt aux agents :

— Empoignez-moi cet homme-là.  
Les agents se jettent sur l'officier, qu'ils transportent dans le poste, les pieds en avant...

Bientôt le capitaine de service, auquel on a appris le fait, accourt ; un agent prévient M. Martin de sa présence :

— Faites entrer, répond brusquement le commissaire.

Le capitaine, suivi de l'adjudant de service, pénètre dans le bureau, où M. Martin continue d'écrire, achevant une phrase de son rapport. Puis, soudain, relevant la tête par un mouvement de surprise bien joué :

— Ah ! ça, qu'est-ce que vous venez f...aire ici, vous autres ? Est-ce que je vous ai demandés ? F...chez-moi le camp !

On pense bien que cette grossière sortie a été vertement relevée par le capitaine. Enfin, après un échange d'explications assez vives, l'officier et M. Feuillant sont relâchés. Tous ces messieurs sortent de compagnie...

Les jours suivants, MM. les officiers et sous-officiers, las des vexations incessantes du commissaire, soutenu d'ailleurs par la municipalité et l'autorité civile, décident qu'il faut infliger une leçon aux habitants de Saumur : ils mettent spontanément en interdit les restaurants, cafés et autres débits de la ville.

MM. les vétérinaires de l'Ecole spéciale, se regardant comme solidaires des officiers, adoptent la même résolution.

Nous avons dit spontanément, car il est absolument faux, quoi qu'aient dit les journaux de gauche, que M. le colonel des Roys soit intervenu. Le commandant de l'Ecole est resté complètement en dehors, laissant ces messieurs agir selon leur volonté.

M. des Roys, comme c'était son devoir, s'est plaint seulement au ministre de la guerre, son supérieur, de l'arrestation illégale et sans motifs d'un officier placé sous ses ordres.

D'autre part, M. Feuillant a adressé au procureur général d'Angers une plainte contre l'abus de pouvoir commis sur lui par M. Martin.

Une enquête a été prescrite, une enquête contradictoire entre la version du commissaire et celle de ses victimes. Un juge d'instruction a interrogé les acteurs et les témoins de la scène.

Or, voici plus de cinq semaines que ces faits ont eu lieu, et jusqu'à cette heure ni le ministre ni le parquet n'ont donné d'autre signe de vie.

Tels sont les faits dans leur stricte réalité ; on voit que la politique y est étrangère, au moins du côté des officiers. Nous n'en pouvons dire autant en ce qui concerne le commissaire et le préfet.

La justice, qui doit être impartiale, se décidera-t-elle enfin à nous dire quels sont les coupables et à les punir ?

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« M. le colonel des Roys, commandant l'Ecole de cavalerie de Saumur, va être mis en disponibilité. Les journaux radicaux l'accusent d'être légitimiste et c'est, paraît-il,

un crime irrémissible. Son prédécesseur, M. le général L'Hotte, avait été remercié de ses services pour le même motif. Nous ignorons si un tel reproche, adressé à deux braves militaires, est fondé comme nous le désirons.

» Ce qui est certain, c'est que M. des Roys, comme M. L'Hotte, comme la plupart des officiers de cavalerie, sont des hommes de bon ton, et M. Farre, comme la plupart des républicains, est bien près de confondre bonne éducation avec opinion royaliste.

» Dans leur impuissance à changer cet état de choses, M. Farre, flanqué de M. Constans, de M. Cazot et des autres ministres, qui ne sont pas de la « société », parlent de sévir contre la cavalerie tout entière, de supprimer l'Ecole de Saumur et de la réorganiser sur des bases plus démocratiques.

» M. le général de Galliffet, prince de Martigues, qui sort lui-même des rangs de la cavalerie, manifeste, dit-on, un véritable écœurement. Ses amis assurent qu'il parle de se brouiller avec la République, mais ce bruit mérite confirmation.

Si nos jeunes officiers eussent eu la tête aussi vive et le bras aussi prompt que leurs anciens d'il y a trente à quarante ans, si la parfaite éducation n'était pas l'un des caractères éminents du personnel de notre Ecole, si le calme, le tact, la modération et le dédain de certaines injures, ne se fussent pas trouvés chez ces jeunes gens à la hauteur du mérite qui leur a valu leurs épaulettes, n'est-il pas vrai que l'incident du théâtre eût pu prendre, dès le premier moment, de singulières proportions, et que pour cela il y manquait peu de chose ?

Un simple pékin se permet de poser cette question à M. le Commissaire de police lui-même et à M. le Maire.

Pauvres Saumurois ! Tuer la poule aux œufs d'or qui pondait si bien et de si bonne grâce !

Et cela, pour qui et pourquoi ?  
Pour l'honneur de la République ?...

Allons-donc ! Qu'est-ce que la République a à voir là-dedans ?

Pourquoi l'y mettre ?  
Et dire qu'on nous avait promis une République aimable, athénienne !...

Ah bien, ouiche !... Inconnue au régiment.

*Température.* — La tempête que nous avait annoncée un télégramme du *New-York Herald* a été fidèle au rendez-vous. Toute la nuit, le vent a soufflé avec une violence extraordinaire. On signale des dégâts de tous côtés, mais cependant rien de grave : tout se borne à des ardoises envolées, des carreaux brisés, des branches d'arbres cassées.

Aujourd'hui, le thermomètre est à 42 degrés au-dessus de zéro.

Dans le mouvement préfectoral que vient de publier l'*Officiel*, se trouve la permutation suivante :

M. Schernb, préfet de Vaucluse, est nommé préfet de Maine-et-Loire ;

M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, est nommé préfet de Vaucluse.

M. Assiot n'emporte les regrets que des plus intransigeants angevins ; beaucoup de républicains même le trouvaient trop exalté. La fermeture du Cercle du Boulevard, à Angers, lui avait mis à dos toute la société, le commerce et la bourgeoisie, et cette situation est pour beaucoup dans sa permutation.

#### ELECTIONS DES MAIRES.

*Chenillé-Changé.* — On lit dans l'*Etoile* : Nous avons dit hier que M. le vicomte de Rougé, maire révoqué, avait été réélu à l'unanimité. Nous apprenons aujourd'hui qu'après avoir remercié les membres du Conseil municipal de cette marque d'estime et de confiance, il a déclaré vouloir obéir à la loi qui défend de renommer avant un an révoqué un maire révoqué. Sur son avis, les conseillers municipaux ont porté leurs voix sur M. Dutertre, fermier à la Maraisière, très-estimé de tous pour la fermeté et la droiture de ses principes.

*La Salle-de-Vihiers.* — M. le comte Roger de Terves a été nommé maire à l'unanimité.

#### L'ANTICYCLONE.

On sait que l'anticyclone est un courant d'air rapide et glacé marchant du pôle vers

l'Equateur, selon une transversale qui coupe les méridiens de l'Est à l'Ouest, par conséquent en sens inverse du cyclone : ce courant d'air, ce vent polaire, est nettement caractérisé par sa marche en colonne, en ce qu'il rase le sol, en ce qu'il apporte aux zones tempérées les atomes glacés de l'air des cercles arctiques.

C'est le vent le plus froid : il souffle en tempête, et fait cliqueter, comme les membres d'autant de squelettes, les rameaux décharnés des grands arbres. Le régime anticyclonique a signalé l'année dernière l'approche de ces nuits glaciales et les désastres du terrible hiver de 1879-1880, hiver terrible par les coups qu'il a portés à la végétation et même aux êtres animés, par la suspension du cours de tant de fleuves auxquels il avait apposé ses scellés, par l'embâcle de la Seine, par la terrible banquise de Saumur et Villebernier !

Pendant un mois et demi, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 janvier, l'anticyclone avait régné, et courbé la tête des végétaux sous son joug de fer !

Vendredi dernier, 14 janvier 1881, l'anticyclone s'est déchaîné à nouveau dans les vallées de l'Ouest. Vers 6 heures du soir du dit jour, son avant-garde de courants glacés a fait son apparition, suivie de la colonne rapide et tempétueuse. Le courant a disparu dans la journée de samedi. Mais c'est lui qui nous a apporté les éléments de la tourmente de neige dont nous avons éprouvé le contre-coup.

(Patriote.)

L.-A. LEVAT.

#### ANGERS.

*Un sauvetage.* — Nous avons signalé hier le sauvetage de deux enfants tombés à l'eau dans la prairie Saint-Serge, en patinant. Voici sur cet accident de nouveaux détails :

Baptiste et Alfred Hervé, l'un âgé de 13 ans et l'autre de 11 ans, habitant le faubourg Saint-Samson, s'amusaient à patiner sur la glace qui recouvre les prairies Saint-Serge. Tout à coup, le terrain céda et les deux enfants disparurent sous la glace. Quatre soldats du 77<sup>e</sup>, Pessaud, Risacher, Villain et Neveu, s'empressèrent pour les retirer.

« Apercevant les deux enfants qui par le trou avaient glissé sous la glace et se noyaient déjà, dit le *Patriote*, Pessaud se coucha à plat ventre et, à l'aide de ses camarades, les repêcha. Mais à peine ce sauvetage était-il accompli que la glace s'affaissant sous le corps de Pessaud, celui-ci à son tour passait par le trou qu'avait fait son poids et tombait dans l'eau. Colombel, qui était arrivé entre temps, aida alors Pessaud à sortir du danger, ce qui ne se fit pas sans difficultés.

» Les quatre militaires, qui avaient montré tant de présence d'esprit, portèrent eux-mêmes les deux enfants au bureau de police le plus voisin, les couvrirent de leurs capotes pour les réchauffer et ne se décidèrent à les quitter que parfaitement rassurés sur leur sort.

Ces quatre soldats ont reçu, le lendemain, les félicitations de leurs chefs et ont été mis à l'ordre du jour.

#### Faits divers.

La Ville de Paris a fait l'expérience sur une grande échelle du sel comme dissolvant. Lundi, de grand matin, tous les employés de la voirie, au nombre de 5,000, en ont semé dans les principales rues.

Quelques heures après, l'action du sel se faisait sentir, la neige devenait grise, se détachait du sol, fondait, et les chevaux trottaient gaillardement.

Un calculateur, qui a fait un compte exact du budget de l'Élysée, estime à 2,000 fr. les économies qu'avec sa simplicité et sa tempérance exemplaires M. le Président de la République peut réaliser par jour, à Paris.

Le régime est un peu plus productif à Mont-sous-Vaudrey : M. le Président de la République peut alors mettre de côté, quotidiennement, une somme de 2,500 fr.

LA DENTELLE. — Il est bon de dire que cette invention ne fait en rien concurrence aux fabricants d'imitation, puisque la vraie dentelle, fabriquée par les métiers, n'a rien

de commun avec la dentelle d'imitation et que, du reste, la vraie dentelle faite, soit à la main, soit par le métier, se vendra toujours un prix considérablement plus élevé que la dentelle d'imitation.

Elle ne fera pas non plus concurrence aux marchands ou aux fabricants de dentelle à la main, puisque la Compagnie ne vendra pas au public et que son rôle se bornera à exécuter, pour les marchands en gros, les dentelles dont ils auront besoin, avec les dessins qui seront la propriété de leur maison.

Ces derniers trouveront donc, dans le nouveau métier, une très-grande facilité quant à la rapidité et à la perfection de l'exécution de leurs commandes et au fini du travail.

Donc, le nouveau métier satisfera tout le monde, et la fortune de l'invention est assurée.

#### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite, quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire. Les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre sont ordinairement tenaces, longs à guérir et nécessitent l'emploi incessant de tisanes, sirops et autres médicaments pour arriver à quelque résultat.

De nombreuses expériences ont prouvé depuis longtemps que le goudron de Norwège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler ; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises immédiatement avant les repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Nous avons appris d'une façon certaine que beaucoup de personnes atteintes de rhumes, bronchites ou phthisie, ayant demandé dans certaines pharmacies des capsules de goudron, avec l'intention d'avoir des capsules de goudron de Guyot, on leur a vendu des capsules ne sortant pas de notre laboratoire. Nous croyons devoir rappeler aux malades que toutes les espèces de goudron sont loin d'avoir la même composition et, par conséquent, leur effet ne saurait être le même. Nous ne voulons pas assumer une responsabilité qui ne nous incombe pas, sussi nous déclarons ne pouvoir garantir la qualité et l'efficacité que des véritables capsules de goudron de Guyot, portant sur l'étiquette du flacon notre signature imprimée en trois couleurs.

#### Dernières Nouvelles.

##### SAUMUR.

A la dernière heure, nous apprenons qu'hier, après une réunion au manège des écuyers sous la présidence de M. le colonel des Roys, l'interdit prononcé contre la ville a été levé.

Rien de cette entrevue n'a transpiré au dehors, mais il est bien à supposer que c'est sur les prières instantes du Colonel que cette détermination a été prise.

Devant une attitude aussi sage et aussi conciliante de la part du personnel de l'Ecole, nous ne pouvons qu'espérer que les ministres de l'intérieur et de la guerre arrangeront les choses à la satisfaction de tous les intéressés.

**N'ACHÉTEZ RIEN**  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beurepaire.

**GÉRISETTE et GOGO DE CALABRE**  
à 1 centime le litre  
REMPLEANT LE VIN DE TABLE  
MARCHER FRÈRES & C<sup>ie</sup>, à Privas (Ardèche)  
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53  
à Lyon, rue Thiers, 8  
Prix : par Boîte de Poudre 1/2 kg., 1 franc 25 c.  
Par la poste, 1 fr. 35 c.

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

Pour DÉTACHER  
TOUTES LES ÉTOFFES

Demandez  
**L'ESPRIT MINÉRAL  
ZUCCANTI** le seul  
ne laissant  
aucune odeur.

FLACON Paul MILLOT, Pr<sup>o</sup> FLACON  
N<sup>o</sup> 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris N<sup>o</sup> 50  
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

**SAUVEZ LES ENFANTS**  
sans médecine, sans purgés et sans frais, par  
la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital  
Samaritain des femmes et des enfants à Londres,  
rapporte : « Naturellement riche en acide phos-  
phorique, chlorure de potasse et caséine — les

éléments indispensables au sang pour développer  
et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et  
les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la  
panade, l'arrow-root et autres farineuses, occa-  
sionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur  
100 la première année, et de beaucoup d'adultes  
se nourrissant de pain), la Revalesscière est la  
nourriture par excellence qui, seule, suffit pour  
assurer la prospérité des enfants et des malades  
de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants,  
déprimés d'atrophie et de faiblesse très-pronon-  
cées, ont été parfaitement guéris par la Revalesscière.  
Aux étiques et rachitiques, elle convient  
mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même  
dans les cas les plus désespérés :

Cure N<sup>o</sup> 100.180. — Ma petite Marie, chétive,  
frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant  
pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,  
sur le conseil du médecin, la Revalesscière qui l'a  
rendue fraîche, rose et magnifique de santé.  
J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,  
4 juillet 1880.

Cure N<sup>o</sup> 85.410. — Rue du Tunnel, Valence  
(Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant  
rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre  
la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomis-  
sements continus, je l'ai nourri depuis de votre  
excellente Revalesscière. Dès lors l'enfant allait  
mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. —  
ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie,  
Paris. « Depuis ma propre guérison par la Revalesscière,  
j'ai continué avec le plus vif intérêt mes  
remarques expérimentales sur cette parfaite et  
excellente Revalesscière. Ce qui m'étonne le plus,  
c'est sa bienfaisante influence sur les organes di-  
gestifs, sa propriété de complète et prompt assimi-  
lation au corps humain : bien nourrir et déve-  
lopper singulièrement l'appétit, faciliter une dé-  
puration prompte et facile, et surtout assainir et  
rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté  
et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin,  
c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. »  
Dédé, professeur de chimie.

Cure N<sup>o</sup> 99.625. — Avignon. La Revalesscière  
du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvan-  
tables souffrances de vingt ans, d'oppressions les  
plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun  
mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec  
des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies  
horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du  
Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle  
économise encore 50 fois son prix en médecine.  
En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil.,  
7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.;  
5 kil., 25 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de  
36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez  
COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON,  
successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai  
de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens

et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue  
Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS       |                 | ARRIVÉES        |  |
|---------------|-----------------|-----------------|--|
| DE SAUMUR     | A POITIERS      | A ANGERS        |  |
| 6 h. — matin. | 10 h. 30 matin. |                 |  |
| 8 15 —        |                 | 11 h. 55 matin. |  |
| 11 25 —       | 7 40 soir.      |                 |  |
| 1 17 soir.    | 4 51 —          |                 |  |
| 4 55 —        |                 | 9 40 soir.      |  |
| 7 50 —        | 11 48 —         |                 |  |

  

| DÉPARTS        |                | ARRIVÉES       |  |
|----------------|----------------|----------------|--|
| DE POITIERS    | A MONTREUIL    | A SAUMUR       |  |
| 5 h. 50 matin. | 9 h. 13 matin. | 9 h. 53 matin. |  |
| 8 35 —         | 5 17 soir.     | 6 30 soir.     |  |
| 12 15 soir.    | 3 50 —         | 4 25 —         |  |
| 6 45 —         | 10 47 —        | 11 20 —        |  |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de  
Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 42.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER 1881.**

| Valeurs au comptant.             |        |         |    | Valeurs au comptant.         |        |         |    | Valeurs au comptant.    |        |         |   |
|----------------------------------|--------|---------|----|------------------------------|--------|---------|----|-------------------------|--------|---------|---|
| Dernier cours.                   | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.               | Hausse | Baisse. |    | Dernier cours.          | Hausse | Baisse. |   |
| 3 %                              | 84     | »       | »  | Credit Foncier colonial      | 435    | »       | »  | C. gén. Transatlantique | 570    | »       | » |
| 3 % amortissable                 | 85     | 75      | »  | Credit Foncier, act. 500 fr. | 1525   | »       | 10 | Canal de Suez           | 1465   | »       | 5 |
| 4 1/2 %                          | 115    | 75      | »  | Obligations foncières 1877   | 358    | 1       | »  | Société autrichienne    | 590    | 50      | 3 |
| 5 %                              | 120    | 45      | 20 | Obligations communales 1879  | 464    | 2       | »  | OBLIGATIONS.            |        |         |   |
| Obligations du Trésor            | 510    | »       | »  | Oblig. foncières 1879 3 %    | 458    | 1       | »  | Est                     | 387    | »       | » |
| Obligations du Trésor nouvelles  | 509    | »       | »  | Soc. de Crédit ind. et comm. | 750    | 5       | »  | Midi                    | 387    | 50      | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857   | 236    | »       | »  | Credit mobilier              | 665    | 15      | »  | Nord                    | 391    | 50      | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 508    | »       | »  | Credit Foncier d'Autriche    | 820    | 7       | 50 | Orléans                 | 391    | »       | » |
| 1865, 4 %                        | 526    | 75      | »  | Est                          | 774    | 50      | 2  | Ouest                   | 387    | »       | » |
| 1869, 3 %                        | 402    | 50      | »  | Paris-Lyon-Méditerranée      | 1570   | 32      | 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 384    | »       | » |
| 1871, 3 %                        | 393    | »       | »  | Midi                         | 1160   | 10      | »  | Paris (Grande-Ceinture) | 390    | »       | » |
| 1875, 4 %                        | 516    | »       | »  | Nord                         | 1740   | 20      | »  | Paris-Bourbonnais       | 388    | 50      | » |
| 1876, 4 %                        | 515    | »       | »  | Orléans                      | 1337   | 50      | 3  | Canal de Suez           | 572    | 50      | » |
| Banque de France                 | 3795   | »       | »  | Ouest                        | 855    | »       | 10 |                         |        |         |   |
| Comptoir d'escompte              | 1025   | »       | »  | Compagnie parisienne du Gaz  | 1582   | 50      | 27 |                         |        |         |   |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**  
GARE DE SAUMUR.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
(s'arrête à Angers).  
6 — 45 — — omnibus-mixte.  
8 — 56 — — omnibus-mixte.  
1 — 25 — — soir.  
3 — 32 — — express.  
7 — 15 — — omnibus.  
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.  
8 — 21 — — omnibus.  
0 — 40 — — express.  
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.  
4 — 44 — — omnibus.  
10 — 28 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à  
Saumur à 6 heures 56.

**A VENDRE**  
OU A LOUER  
PRÉSENTMENT,  
**MAISONS**  
A Beaulieu, commune de  
Dampierre.  
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-  
THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire  
à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE  
**UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE**  
Montée du Château,  
Joignant le pensionnat des Dames  
de la Retraite.  
S'adresser, pour tous renseigne-  
ments, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à  
Saumur. (29)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
En totalité ou par parties.  
**UNE MAISON**  
Près la gare d'Orléans,  
Composée de six pièces au rez-de-  
chaussée; au premier étage, quatre  
pièces; trois greniers, deux cours,  
puits et servitudes.  
S'adresser au bureau du journal.

**SCIERIE MÉCANIQUE**  
Ateliers de Construction de Machines  
agricoles,  
**ÉTABLISSEMENT A CRAON**  
Adjudication le Lundi  
7 Mars,  
Etude de M<sup>e</sup> GUÉLIN, notaire à  
Craon.

Belle installation, — outillage en  
bon état, — machine à vapeur, —  
11,000 mètres de superficie.  
Mise à prix : 100,000 fr.  
Renseignements chez M. BOURJON,  
rue Lenepveu, Angers. (53)

**ON DEMANDE A ACHETER** un fonds  
de commerce, avec bonne clientèle, en  
rouennerie, — mercerie, — faïence,  
— épicerie, — librairie, — bureau de  
tabac, etc., etc.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN PETIT PONEY CORSE**  
Propre à la selle et à la voiture.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UN JOLI CHIEN A POIL RAS**  
Âgé de vingt mois.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE DE GRILLAGES**  
EN TOUS GENRES.  
**ESNAULT**  
56, Rue de la Visitation,  
SAUMUR.  
Poulaillers, Faisanderies,  
Volières, etc.  
**PRIX TRÈS-MODÉRÉS.**

**VINS DE BORDEAUX**  
**Recommandés.**  
La barrique bordelaise, franco de  
tous frais à la gare de l'acheteur;  
paiement, 90 jours.  
Rouges. 1880 1879 1878 1874  
Premières côtes 120 125 135 150  
Médoc..... 130 140 150 170  
Floirac..... 145 155 165 195  
Blancs graves.. 110 125 135 150  
En demi-barriques, 8 fr. en sus  
pour différence de transport et loge-  
ment.

Vins vieux en bouteilles, de 1 fr. 50  
à 5 fr. l'une, suivant crû et année;  
envoi du catalogue sur demande.

**Eau-de-Vie d'Armagnac**,  
de 100 à 250 fr. l'hectolitre, suivant  
âge, en fûts de 30 à 90 litres; au-  
dessus, le fût n'est pas compté, la  
régie est en sus. S'adresser à M. Henri  
VALÉRY, propriétaire-viticulteur au  
Château-Ferrière, à Floirac, près  
Bordeaux. (803)

**UN JEUNE HOMME**, au courant des  
affaires, affaires sur la  
place de Nantes, demandé des repré-  
sentations de Saumur et autres loca-  
lités sur cette place.  
S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE DE SUITE**  
un domestique.  
De bonnes références seront exi-  
gées.  
S'adresser, 18, rue Beaurepaire.

**VINS** On demande repré-  
sentants avec références  
pour clientèle bourgeoise. — S'adres-  
ser à M. A. AUDIBERT, propriétaire à  
ROUJAN (Hérault). (46)

Récompense Nationale  
de 10,000 fr.  
FRANÇOIS COGNET, etc.  
**QUINA-LAROCHE**  
ÉLIXIR VINEUX  
(Extrait des 3 Quinquinas)  
Appétitif, Fébrifuge,  
rassemblé contre  
LES AFFECTIONS D'ESTOMAC,  
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES,  
SUITES DE COUCHE, LANGUEUR,  
FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.  
PARIS, 22 & 24, RUE DROUOT & LES PHARMACIENS.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS  
1875  
**Le SIROP de B<sup>e</sup> ZED**  
est à base de Codéine et de Yoka. Il rem-  
place la Pâte Eod et sert à masquer les  
tisanes et lallages des enfants en pur,  
cuillerées à café. — Contre les Irritations  
de la poitrine ou des poumons, Toux  
essoufflées, Bronchites, Coqueluche,  
Catarrhes, Insomnies, etc.  
PARIS, 28 et 49, rue Drouot  
St-Anne Pharmaciens

**INCONTINENCE D'URINE**  
DES ENFANTS.  
Guérison par le traitement du doc-  
teur BEAUFUME, de Châteauroux.  
Traitement gratuit pour les pauvres.

**JOURNAL D'AFFICHES**  
5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE  
Organe spécial pour la vente des Propriétés  
Fonds de commerce et Industries.  
Un numéro spécimen est adressé  
franco sur demande affranchie.  
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et  
de la Roë, Angers.

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE**  
4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL : CENT MILLIONS DE FRANCS  
Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS SUR 1<sup>re</sup> Hypothèque : QUATRE-VINGT-DOUZE  
MILLIONS  
La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations rembour-  
sables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportent  
20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.  
La Société délivre également des Bons de caisse rapportant : à six  
mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — deux ans et au-delà, 4 %.  
Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse  
A PARIS :

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la  
Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts  
et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; —  
A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; —  
A la Banque d'Escompte de Paris,  
**ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :**  
A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.  
Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des  
Titres amortis sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent  
également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement  
des coupons.  
M. CHAUMIER, agent de change à Angers, place du Ralliement, 10, est  
chargé de faire, sans frais, les opérations ci-dessus. (20)

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**  
ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**  
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.  
**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**  
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.  
**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**  
ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR  
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LA FOI**  
SA NATURE  
SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NÉCESSITÉ  
Par M. l'abbé MÉHENT,  
Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre  
de Saumur.  
Un beau volume in-8. — Prix : 6 francs.  
Se trouve chez DÉZÉ, Libraire à Saumur.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.